

# 5.4

## Avis d'intention des assujettis et autres avis

---

---

**5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS****AVIVA, COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA****Avis d'octroi d'une autorisation pour étendre les activités**

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers a autorisé Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada (nom utilisé au Québec par Aviva Insurance Company of Canada) à exercer au Québec l'activité d'assureur dans la catégories supplémentaire « assurance aviation ».

Cette décision fait suite à une demande d'autorisation pour étendre les activités en vertu des articles 30 et suivants de la Loi sur les assureurs, RLRQ, c. A-32.1.

Pour plus d'information concernant cet assureur, nous vous invitons à consulter le [Registre – Assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie](#) sur notre site Web.

Fait le 13 octobre 2021